

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste...
En avant... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 70c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au Bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Juin 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4<sup>er</sup> juin.

M. Delafosse développe, dès le début, son
interpellation à M. de Freycinet, sur les af-
faires d'Egypte.

Le cabinet, dit l'orateur, a donné le triste
spectacle d'une politique indécise, oscillant
sans cesse entre trois tendances diploma-
tiques : l'alliance franco-anglaise prépondé-
rante, la théorie du concert européen, le
principe de l'intervention turque.

Il y a quelques jours, ajoute-t-il, le mi-
nistre réclamait la prépondérance franco-
anglaise. Les événements donnent aujour-
d'hui un sanglant soufflet à la politique du
cabinet. M. Delafosse se déclare partisan de
l'intervention turque ; il fait l'histoire de la
politique diplomatique suivie depuis des
siècles par la Monarchie vis-à-vis de la ques-
tion d'Orient.

Il dit que depuis le commencement du
siècle la Turquie n'a pu régler ses affaires
seule et que le concert européen a toujours
du être considéré pour quelque chose.

M. de Freycinet proteste de l'accord du ca-
binet, et dit que pas un ministre ne veut
suivre les excitations à la violence.

(Toute la droite interrompt et crie : Par
qui ? par qui ? — Tumulte.)

M. le président a beaucoup de peine à ré-
tablir le silence.

M. de Freycinet affirme nettement qu'il
n'interviendra pas à main armée en Egypte.
La gauche applaudit.

M. Gambetta interrompt et dit : Que direz-
vous donc au Congrès européen ?

La droite applaudit à tout rompre.

M. de Freycinet a beaucoup de peine à
repréendre son aplomb. Il termine brusque-
ment en provoquant à des explications ceux
qui ne partagent pas sa politique.

Il termine en montrant combien cette po-
litique était plus nationale et plus française.
(Applaudissements.)

A droite. — La politique républicaine,
la politique actuelle, est une politique d'im-
péritie et qui échoue misérablement.

M. de Freycinet commence sa réponse par
constater qu'il a fait ce qu'il y avait de mieux
à faire.

Il fait un grand éloge de l'alliance an-
glaise, il souhaite que les paroles de l'inter-
pellateur n'aient aucune influence à l'exté-
rieur.

Il espère qu'elles ne seront pas impruden-
tes.

Il continue en disant qu'en se montrant
respectueux du concert européen, il n'a fait
que suivre la ligne politique qu'il a indiquée
il y a trois semaines.

M. Colbert-Laplace fait quelques observa-
tions pour retracer la politique séculaire et
nationale qu'on a abandonnée.

M. Gambetta lui succède à la tribune.

Il n'avait pas l'intention de parler, dit-il.
Ce sont les derniers mots du président qui
l'y amènent.

La situation est grave ; il importe pour
l'honneur français qu'on fasse entendre une
voix plus forte, car M. de Freycinet a mon-
tré une singulière faiblesse.

(Les applaudissements commencent à
éclater de toute part, à droite comme à gau-
che.)

Au milieu des bravos, l'orateur montre la
contradiction du langage ministériel d'au-
jourd'hui avec le langage ministériel d'hier,
la contradiction et par conséquent l'échec de
sa politique.

Je dis, ajoute M. Gambetta, que vous êtes
maintenant désarmés devant le concert eu-
ropéen par la déclaration de tout à l'heure.
Vous avez déclaré solennellement que vous
ne feriez, dans aucun cas, la guerre en
Egypte. Que ferez-vous si le congrès euro-
péen conclut à une intervention armée ?

D'autre part, quelle puissance, quelle au-
torité voulez-vous avoir dans ce congrès
après l'aveu de votre impuissance ? Le lan-
gage du ministre est indigne d'un grand
pays comme la France.

M. Gambetta descend de la tribune et est
salué par trois salves d'applaudissements.

M. de Freycinet cherche à expliquer ses pa-

roles ; il n'a pas dit cela. Il est plein de dé-
férence pour le congrès ; il sera ferme, mais
il sera déférent.

La Chambre lui fait la même ovation qu'à
M. Gambetta.

M. Gambetta réplique : Vous ne pouvez
retenir vos paroles ; vous avez donné la me-
sure de votre faiblesse, et vous l'avez révélée
à l'Europe. (Les applaudissements éclatent
de nouveau sur les mêmes bancs.)

M. Ribot parle à son tour et fait l'histori-
que de la question. Il regrette la politique
traditionnelle en Orient et fait une critique
très-fine de la politique de M. de Freycinet,
fine mais acerbe.

Les mêmes bancs applaudissent toujours.
M. de Freycinet réplique encore : On a mal
compris ses paroles.

Cette fois, la Chambre l'abandonne.

M. Gatineau cherche à sauver le ministère ;
il n'est pas écouté et descend de la tribune
au milieu du bruit.

M. Journault a un égal insuccès.

On dépose divers ordres du jour.

M. Clémenceau dépose et défend un ordre
du jour pur et simple.

Il dit que toute question d'opposition doit
être oubliée en face de la gravité de la situa-
tion.

S'il défend un ordre du jour pur et sim-
ple, c'est pour ne pas renverser le cabinet,
tout en montrant que les explications gou-
vernementales ne lui ont pas paru suffisan-
tes.

M. de Freycinet n'accepte pas cet ordre du
jour ; il demande l'ordre du jour de con-
fiance que dépose M. Sadi-Carnot.

M. de Baudry-d'Asson, Pteyre et Delafosse,
qui avaient déposé chacun un ordre du jour
de blâme, se rallient à l'ordre du jour pur et
simple.

La priorité est donnée à l'ordre du jour
pur et simple, qui, repoussé par le gouver-
nement, est rejeté par 476 voix contre 323,
sur 499 votants.

L'ordre du jour de confiance de M. Sadi-
Carnot est adopté par 298 voix contre 70,
sur 368 votants, soit 489 abstentions qui,
avec les 70 voix contre, forment un total de
259, c'est-à-dire pour le gouvernement une

majorité de 39 voix. Il n'y a pas de quoi être
très-fier.

Après ce grave débat, qui a attesté sur-
tout l'imbécillité de la Chambre, on passe à
la discussion de l'élection de M. Serph.

Chronique générale.

A propos de la question égyptienne, voi-
ci le compliment adressé à M. de Freycinet,
dans la République française, par son ancien
patron et ami Gambetta :

« Qu'a donc fait notre pays pour mé-
riter un pareil sort ? Cette fois-ci, il
n'est pas vraiment coupable, ou, s'il
l'est, c'est d'avoir accordé sa confiance
à un ministre imprévoyant, IRRÉSOLU,
INCAPABLE. »

AVEUX SIGNIFICATIFS.

Les républicains eux-mêmes en sont ar-
rivés à avouer que la République est tom-
bée dans l'imbécillité ; cette issue fatale pré-
dite par M. Thiers.

Un républicain, homme de talent, il est
vrai, a eu le courage, on peut trouver cela
du courage, de dire à M. Ferry que sa loi
sur l'enseignement était aussi bête que cri-
minelle.

M. Maret a donc dit :

« Je viens simplement adresser une ques-
tion à la commission et appeler son atten-
tion sur le paragraphe où il est dit : « quand
l'enseignement est contraire à la morale, à
la Constitution et aux lois. » Eh bien ! je ne
suis pas curieux, mais je voudrais bien sa-
voir ce qu'on entend par la morale. Il y a une
morale religieuse. Cette morale s'appuie
sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité
de l'âme. (Dénégations sur quelques bancs
à gauche.) Je parle de la morale religieuse.

» M<sup>rs</sup> FREPPEL. — Il n'y a que celle-là de
solide !

» M. HENRY MARET. — Je demande si
dans les écoles on peut enseigner le matéria-
lisme et l'athéisme.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXII

LE PAYS DE LA POWDER.

Les deux tribus dont la guerre intestine agitait
en ce moment le « Pays de la Powder », les Touaregs
et les Chambas, sont séparées l'une de l'autre par
un espace de plus de cent lieues.

Cet éloignement n'a pas éteint la haine, la soif
de vengeance dont ces nomades sont animés les
uns contre les autres.

Tant qu'il existera un Touareg et un Chambi, il
y aura guerre, et Christian Boisville avait raison de
dire à Montméral que les vendettas arabes ne le
cèdent ni pour l'entêtement ni pour la violence
aux vendettas corses.

L'origine de cette interminable querelle, qui
ensanglante périodiquement le désert, est curieuse
et donne une idée assez exacte des mœurs sa-
hariennes. Nous empruntons ce récit au carnet de
Boisville qui, dans sa lettre à la Revue illustrée,
disait en tenir lui-même les principaux éléments
d'un des officiers français qui ont le mieux étudié

les races berbères ou arabes, le général Daumas.

Un parti de Chambas, commandé par Ben-
Mansour, cheick d'Ouargla, surprit un jour quel-
ques Touaregs qui faisaient boire leurs chameaux
dans l'Oued-Nia, sous la conduite de Kheddache,
cheick de Djebbel-Hoggar.

Un combat acharné s'engagea, et les Touaregs,
vaincus, durent s'enfuir, laissant dix morts parmi
lesquels leur cheick dont ils retrouvèrent, quelques
jours après, le corps décapité.

Ben-Mansour avait emporté la tête et l'avait
exposée, comme trophée, sur le marabout d'Ouar-
gla.

Il y eut grand deuil au Djebbel-Hoggar et les
Djouads prononcèrent solennellement le serment
de guerre sans merci : « Que ma tente soit détruite,
si Kheddache n'est pas vengé ! »

Le cheick mort laissait une veuve d'une grande
beauté, nommée Fetoum, et un enfant.

Selon l'usage, Fetoum devait commander la
tribu avec l'aide du conseil des Djouads, en atten-
dant que son fils eût atteint l'âge du pouvoir.

Or, un jour que les nobles étaient rassemblés
sous la grande tente noire :

— Frères, leur dit-elle, celui de vous qui m'ap-
portera la tête de Ben-Mansour m'aura pour
femme.

Le soir même, toute la jeunesse de la montagne,
armée en guerre, venait lui dire :

— Demain, nous partirons avec nos serviteurs
pour aller chercher ton présent de noces.

A la pointe du jour, en effet, cinq cents Toua-
regs, commandés par Ould-Biskra, cousin de
Kheddache, se dirigeaient vers le Nord. Mais à
peine avaient-ils fait leur première halte, qu'ils
virent accourir sur leurs derrières une dizaine de
chameaux montés, en tête desquels on distinguait
un mehari tout blanc dont l'aâtatouche (selle) de
pourpre était ornée de broderies d'or. C'était le
mehari de Fetoum. Elle venait rejoindre la petite
armée et assister elle-même à la vengeance.

On était au mois de mai, tous les ravins avaient
de l'eau ; les sables avaient des herbes.

A la halte du huitième jour, les chouaffins (éclair-
teurs) vinrent annoncer qu'un gros parti de
Chambas dirigeait ses troupeaux vers les pâturages
de l'Oued-Nessa. On prit des mesures en consé-
quence.

Mais les Chambas, avertis, eux aussi, de l'ap-
proche des Touaregs, avaient brusquement tourné
vers le Sud.

Ce mouvement de retraite fut bientôt signalé, et
après une marche forcée de trente heures, les
Touaregs vinrent s'embusquer dans les ravins et les
broussailles, à quelques lieues seulement de leurs
ennemis, cette fois sans défiance.

La nuit venue, ils reprirent la plaine au trot
allongé de leurs chameaux.

A minuit, enfin, les aboiements des chiens,
juchés, selon la coutume, sur le sommet des
tentes, trahirent le douar que cherchaient les
Touaregs. Le signal fut donné par Ould-Biskra et
tous les cavaliers s'élançèrent en poussant leur cri
de guerre.

Les Chambas, surpris, furent égorgés sous leurs
tentes. Cinq ou six seulement réussirent à rompre
les entraves de leurs chevaux et s'enfuirent.

Ould-Biskra s'élança à leur poursuite. D'un
coup de sa longue lance il atteignit dans les reins
le dernier d'entr'eux.

Le malheureux tomba, mais put se raccrocher à
la selle et fit encore quelques pas, traîné par sa
jument ; puis, brisé, perdant tout son sang, il
lâcha prise et roula sur le sable entraînant dans sa
chute un enfant de sept ans qu'il avait jusque-là
caché dans son burnous !

— Ben-Mansour ? Ou est Ben-Mansour ? hurlait
Ould-Biskra.

L'enfant s'était relevé et se tenait debout auprès
du cadavre, calme, les bras croisés, l'œil fier :

— Voilà Ben-Mansour, c'était mon père ! dit-il.

Fetoum arrivait en même instant, entourée d'un
groupe de Touaregs dont les flissas dégoutillaient de
sang.

— Le voici, c'est moi qui l'ai tué ! lui cria Ould-
Biskra.

— Et il sera fait selon ma parole, répondit

Voilà ce que je ne sais pas, ce que je ne peux pas savoir.

Louis XVI a été tué; les uns disent: C'est un meurtre abominable; les autres: C'est une exécution légale. Le professeur qui, ayant à déclarer si ce meurtre est bon ou mauvais, le déclarera excellent, portera-t-il atteinte à la morale? (Non! non! à gauche.)

On me dit: « Non! » Pourquoi? je n'en sais rien.

Mais il y a quelque chose de plus fort que l'enseignement contraire à la morale, c'est l'enseignement contraire à la Constitution. Ceci dépasse tout. Nous avons une Constitution tellement révisable qu'il est quelquefois question de la réviser. (On rit.)

Toujours et partout vous trouverez la même contradiction dans la loi. Nous avons, je crois, 17,000 lois; il y en a beaucoup que, pour ma part, je trouve détestables. J'ouvre une école; aurai-je le droit de dire cela à mes écoliers?

Toutes ces restrictions peuvent se discuter s'il s'agit d'un enseignement d'Etat, mais ce n'est pas ici le cas: c'est pourquoi je demande le contraire de ce que demandait l'autre jour M<sup>r</sup> l'évêque Freppel. Je demande que l'on enlève de la loi le mot « libre », car l'enseignement auquel on l'applique n'est pas libre du tout, et il est ainsi appelé sans doute par cette figure de rhétorique qui a nom, je crois, antiphrase: c'est l'enseignement de la servitude. (Très-bien! à l'extrême gauche et applaudissements sur divers bancs à droite.)

Une grande indulgence a été recommandée au président et aux juges de la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle devant laquelle viendra samedi l'affaire des étudiants.

Nous apprenons que dans le conseil des ministres, le préfet de police, qui avait été appelé, a donné des renseignements très-curieux sur l'organisation des socialistes parisiens et sur leurs rapports avec leurs adhérents de la province. Les journaux officieux ont reçu l'ordre de garder le silence sur ces détails qui inquiètent fort le gouvernement.

On raconte que le ministre de la guerre, en refusant de donner des fusils aux bataillons scolaires de Paris, a dit qu'il ne voulait pas établir dans les écoles des magasins d'armes pour les émeutiers.

Nous laissons à la Vérité la responsabilité de la note suivante, que ce journal publie sur l'élection des maires:

Le ministre de l'intérieur a fait connaître à la commission d'organisation municipale de la Chambre les premiers résultats d'ensemble des élections des maires qui ont eu lieu dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, en vertu de la nouvelle loi récemment votée.

Il y avait 2,678 maires à élire; jus-

qu'à présent, 2,628 ont été élus. Il reste cinquante chefs-lieux qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont pu élire leurs maires. Sur les 2,628 élus, les républicains ont perdu 232 sièges. En outre, il y avait environ 150 maires de droite qui avaient été nommés par le gouvernement, puisque, sous l'ancienne loi, il avait l'obligation de choisir dans le conseil municipal les maires qu'il nommait.

Il y a donc en tout 380 maires de droite environ sur les 2,628 maires de chefs-lieux.

Ce résultat fait pousser des cris de colère à la République française, qui s'en prend à « la politique imprévoyante et coupable » du ministère. « Nous comprenons, dit-elle, l'amertume et le découragement qui ont dû emplir le cœur des républicains sacrifiés par qui aurait dû les protéger. »

La liberté ne suffit pas aux républicains pour être forts; il leur faut la protection du gouvernement, c'est-à-dire la liberté pour eux et point pour les autres.

### Une anerie.

Dans la séance du 15 mai dernier, à la Chambre des députés, M. Jules Roche, expliquant son projet de loi pour la confiscation des biens ecclésiastiques, a dit (Voir le Journal officiel):

M. Jules Roche. — La loi de 1825 date du moment même où les Chambres de la Restauration votèrent la loi sur le sacrilège dont j'ai demandé l'abrogation par une autre proposition de loi.

Plus loin, M. Roche, à propos d'un jugement du tribunal de Saumur qui a condamné à 40 jours de prison un jeune républicain, reconnu coupable d'avoir profané une hostie consacrée, s'écrie:

Nous avons une magistrature aliée des congrégations religieuses et du cléricisme contre la République... Je la traite ainsi, cette magistrature, parce qu'elle traite les républicains comme des factieux. Elle vient d'appliquer la loi sur le sacrilège, elle a condamné un homme en vertu de la loi de 1825... J'espère bien que cette loi ne durera pas longtemps.

Le tribunal de Saumur, comme l'a fait remarquer M<sup>r</sup> Freppel, n'a pas appliqué la loi de 1825, mais l'article 262 du Code pénal, qui punit les outrages par paroles ou par gestes aux objets du culte, commis dans les lieux destinés à son exercice.

D'ailleurs, on ne pourrait appliquer la loi de 1825 par la bonne raison qu'elle est abrogée depuis 52 ans. Il y a, en effet, une loi du 14 octobre 1830, qui porte:

Article unique. — La loi du 20 avril 1825 pour la répression des crimes et délits commis dans les édifices ou sur des objets consacrés à la religion catholique et autres cultes également établis en France, est et demeure abrogée.

Et M. Jules Roche, député, propose l'abrogation d'une loi abrogée! C'est à pouffer de rire.

Est-ce que l'on ne devrait pas exiger des députés un certificat d'aptitude législative?

On lit dans la Patrie:

« Nous disions dernièrement que, quoi qu'il en soit, le National, nous nous croyions en mesure d'affirmer qu'une circulaire vient d'être envoyée aux préfets pour les inviter à faire connaître au ministre des cultes le nom des fonctionnaires de leur département qui appartiennent à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. »

Or, aujourd'hui, nous affirmons positivement que, non-seulement cette circulaire confidentielle leur a été adressée, mais que deux autres, également confidentielles, leur ont été envoyées.

La première demandait: 1<sup>o</sup> l'opinion de la population sur la nouvelle loi scolaire; 2<sup>o</sup> sur la nomination d'un certain nombre de prêtres dans les commissions scolaires.

La seconde a trait à la dénonciation du Concordat et à la sécularisation des biens de main-morte. Elle insiste également pour connaître l'opinion générale à ce sujet.

Dans les cafés-concerts des Champs-Élysées, on chantait, depuis quelques jours, une chanson, fort applaudie, dans laquelle se trouvaient de grosses allusions à la situation financière de M. Gambetta.

Le préfet de police vient de faire rigoureusement interdire cette chanson.

La direction des chemins de fer, au ministère des travaux publics, vient de publier le résumé des résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, pendant l'année 1880.

Les chemins de l'Etat comprenaient, en 1881, une longueur totale de 4,804 kilomètres réparties entre 28 lignes plus ou moins importantes. Si l'on cherche le rapport des dépenses aux recettes d'exploitation, on trouve, pour ces 28 lignes, une moyenne de 82.63 seulement. Pour 12 lignes les dépenses sont supérieures aux recettes. Enfin, si l'on étudie la différence entre les produits nets et les charges des capitaux engagés, on ne constate d'excédant pour aucune ligne. « Toutes donnent des insuffisances » dont le total s'est élevé, pour 1880, à 11 millions 698,584 fr.

Ces chiffres, qui sont officiels, puisqu'ils émanent de l'administration elle-même, se passent de tout commentaire; ils démontrent suffisamment les résultats ruineux de l'exploitation des voies ferrées par l'Etat.

Un million pour laïciser. — On dit qu'un colossal effort en vue de républicaniser les Côtes-du-Nord va être tenté. Comme le Finistère et le Morbihan, ce département recevrait de M. Jules Ferry un million pour l'établissement d'écoles laïques et sans Dieu!!!

L'AVOCAT CAMESCASSE.

On lit dans le Rappel:

« En 1865, au lendemain du congrès de

Liège, il y eut du tumulte au quartier Latin. La population se rua sur les étudiants. On brutalisa, les assomma, et, en vertu du grand principe que c'est aux balles de l'amende, traduisit les assommés devant que Napoléon-Dernier appelait la justice. Les étudiants furent énergiquement débarrassés par un avocat qui traita la police d'une belle façon.

Cet avocat était M. Camescasse. Samedi soir, des étudiants, qui étaient du bal Bullier, descendaient le boulevard Saint-Michel en chantant la Marseillaise et: *Esprit saint, descendez en nous!* Ils étaient entre la rue Soufflot et la fontaine Médicis, quand, brusquement, les agents de police se sont rués sur eux, bousculant, cognant, blessant.

L'article du Rappel prouve tout simplement que M. Camescasse, préfet de police en 1882, ne voit plus les choses de la même façon que M. Camescasse les voyait comme avocat en 1865. A cette époque, il voulait décrocher la timbale, et, à l'exemple des autres radicaux, il exploitait les passions.

Aujourd'hui que M. Camescasse est très et muni d'une bonne place, il ordonne ses agents d'assommer les étudiants pour qu'ils ne puissent gêner sa digestion.

On lit dans le Journal des Débats, à propos d'un drame de Mélesville et Bayard, *Chambre ardente*, que l'on vient de reprendre au théâtre des Nations:

« A cette occasion, les auteurs, dans la bouche de M<sup>lle</sup> de Montalais, fille d'honneur, le fameux mot de Bossuet: « Madame se meurt! Madame est morte! Et ils font intervenir Bossuet lui-même pour ajouter son non moins fameux: « Dieu soit grand! » Sur cette dernière exclamation, A RIEN A DIRE. ELLE EST BIEN DE BOSSUET. »

Hélas! non, elle n'est pas de Bossuet, mais bien de Massillon.

C'est même le début de son oraison funèbre de Louis XIV. Autrefois, un élève de troisième ne serait pas trompé. Aujourd'hui nous sommes un journal d'académiciens commettre une pareille erreur à propos d'un mot si célèbre et attribuer, sans sourcil, à Bossuet, qui appartient à Massillon.

Suffit-il donc de se rallier à la République pour oublier aussitôt ce que l'on ne sait pas? Ou bien, M. Gambetta est-il le seul à qui tous les républicains cherchent à reproduire?

### AFFAIRES D'EGYPTE.

La situation au Caire ne se modifie pas. Araby est maître absolu et le khédive est sa merci. Les consuls européens sont impuissants.

On télégraphie de Paris au Times:

« La France et l'Angleterre avaient mandé à la Porte de télégraphier en Egypte une déclaration blâmant la conduite du parti militaire et approuvant celle du khédive. »

La Porte a refusé, alléguant qu'on ne peut que de soumission de la part d'Araby. n'y avait pas de sanction à une pareille demande, affaiblirait l'autorité du Sultan. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople ont alors reçu l'ordre de se sentir à une intervention limitée de la part que en Egypte, au nom de l'Europe. »

On mande du Caire à Londres:

« Des agents de police obligent toutes les classes de la population à signer une pétition au Sultan, demandant le retrait de l'ultimatum de l'Angleterre et de la France. Le départ des escadres, le rappel de M. Sidi et de M. Sinkiewicz, et la déposition du khédive en faveur d'un prince d'Egypte. »

Araby-Bey a fait enrôler à Constantinople des mécaniciens anglais et allemands pour le service de la flotte égyptienne.

Une dépêche adressée du Caire à l'Allemagne, annonce que le prince de Saxe, qui a une grande prépondérance dans le conseil du khédive.

Cette dépêche est, du reste, confirmée par les renseignements du ministère des affaires étrangères.

Fetoum: Mais la besogne n'est pas terminée. Ould-Biskra! Prends ta flissa, ouvre la poitrine du maudit, tires-en le cœur et jette-le aux chiens.

Pendant que le chef touareg exécutait cet ordre et fouillait de son couteau le cadavre, Fetoum, les lèvres contractées, l'œil allumé de flammes, semblait se repaître de cet horrible spectacle.

Puis, quand les *slouguis* eurent achevé leur repas humain, Fetoum, sans même jeter un regard sur le butin que ses serviteurs entassaient, remonta sur son méhari et donna le signal de la retraite.

Le fils de Ben-Mansour fut épargné, mais on le laissa sur la place avec les cadavres.

Il y resta deux jours avec la faim, le soleil, la soif.

Le troisième jour, il fut trouvé par des bergers qui le ramenèrent à Ouargla.

Il se fit porter sous la tente des chefs, et quand ces derniers furent réunis autour de lui, il étendit vers eux sa petite main qu'il avait trempée dans le sang de son père, prononça d'une voix tremblante ces paroles: « Les chiens touaregs ont mangé le cœur de Ben-Mansour! » et mourut.

Depuis ce temps, la guerre sans merci et presque sans trêve est allumée entre les Chambas et les Touaregs.

Dans ces longues marches qu'ils interrompaient à peine quelques heures par nuit et au moment les plus chauds de la journée, Montméraïl et Boisville

causaient de cet étrange pays vers lequel ils couraient.

Boisville l'avait étudié dans ses origines. Montméraïl, qui avait passé la plus grande partie de sa jeunesse soit en station, soit en expédition dans les trois provinces, le connaissait à merveille dans son présent, et sur ces données tous deux cherchaient l'avenir réservé à notre grande colonie.

Cette barbarie, cette instabilité des tribus sahariennes céderont devant notre civilisation, disait Boisville.

Peut-être! répondait Montméraïl, et cependant le doute m'a souvent pris à cet égard. D'abord si les Sahariens sont féroces dans la guerre, il est exagéré de dire que ce soient des « barbares ». Ils aiment la guerre et la chasse avec passion: « Rien, dit un de leurs proverbes, ne hausse mieux que le sang la blancheur du burnous. » Mais, rentrés sous la tente, ils sont doux, bienveillants, hospitaliers.

Le *Djouad* fera vingt lieues au grand soleil pour aller rechercher un de ses plus infimes serviteurs qu'il aura pu croire égaré dans les sables.

La famille, chez eux, est profondément respectée, et malgré la loi musulmane qui permet à l'Arabe de prendre quatre femmes légitimes, il est rare que la première de ces épouses, la mère des premiers nés, ne jouisse pas d'une plus grande influence.

L'homme du Sahara se marie vers dix-huit ou dix-neuf ans. « Mariez-vous jeunes, dit le Prophète. Le mariage dompte les regards de l'homme et règle la conduite de la femme. »

Avez-vous assisté à un de ces mariages au désert?

Oui, et c'est, je vous le jure, un brillant spectacle. Les fiançailles se font avec autant de solennité que dans nos vieux villages bretons. Puis vient la *nhar-refoude*, la journée de l'enlèvement. Quatre ou cinq cents cavaliers, magnifiquement vêtus, montés sur leurs plus beaux chevaux, munis de leurs armes les plus précieuses, se rendent au *douar* de l'épousée. Des femmes voilées, montées sur des chameaux ou sur des mules richement caparaonnées, les accompagnent. On choisit pour cette mission les plus jeunes et les plus jolies filles de la tribu.

La route, qui dure quelquefois trois ou quatre jours, est une *fantasia* continue. Les chevaux galopent, la poudre parle. Les femmes encouragent les cavaliers en agitant leurs écharpes multicolores et remplissent de leurs chants ces vastes solitudes. Ce sont de longues poésies tendres ou guerrières chantées ou, pour mieux dire, récitées, comme nos trouvères récitaient jadis les « chansons de gestes ».

(A suivre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> juin.

Le marché procède avec peine à une liquidation laborieuse par la baisse d'hier. Nous croyons que tant que la politique sera aussi embrouillée qu'elle l'est actuellement il ne faut pas s'attendre à la hausse ou même à une amélioration sensible de la situation financière. Au cours de la semaine les cours ont un peu mieux tenu. Le 3 0/0 fait 83.05 et 83.10; l'amortissable, le 5 0/0 se relève à 116.15 et 116.30 et 83.35; le 5 0/0 se relève à 116.15 et 116.30.

Faut-il parler des fonds étrangers et des ventes de ces titres depuis quelques jours? Les succès de nos titres ne sont pas plus brillants que les nôtres, au contraire.

Les achats se ralentissent d'une manière très-sensible sur les valeurs des sociétés.

Le bilan de la Banque de France affiché aujourd'hui nous donne une augmentation d'or de 6,181,000 fr. et une augmentation d'argent de 6,181,000 fr. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 1,072,000.

Les actionnaires du Crédit Foncier se réuniront comme nous l'avons déjà annoncé le 20 juin en assemblée générale pour examiner le projet de fusion avec la Banque Hypothécaire. On connaît les bases de ce traité: le Crédit Foncier doit remettre 50,000 actions entièrement libérées aux actionnaires de la Banque Hypothécaire, cette dernière fait apport en espèces et en créances hypothécaires de 72,500,000 francs.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies prend chaque jour une place importante parmi nos grandes sociétés; ce qui distingue cette institution des autres, c'est qu'elle ne s'est attachée qu'à faire fructifier ses entreprises industrielles et que ses efforts viennent d'être couronnés d'un plein succès, les bénéfices réalisés en sont une preuve incontestable.

Le Crédit de France est assez ferme à 300, cette société reprend sensiblement ayant en main une grande partie de ses ressources.

Le dédit à la Banque Nationale.

La Banque Parisienne est délaissée à 540. Meilleur courant d'achats sur la Société Française Financière à 625.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### MANŒUVRES DE BRIGADE.

Lundi prochain, 5 juin, M. le général Le Touleuc se rendra à Montreuil-Bellay avec une trentaine d'officiers tant du 77<sup>e</sup> que du 135<sup>e</sup> de ligne, pour exécuter des manœuvres de brigade avec cadre.

Les opérations auront lieu du 6 au 10 juin.

Tous les officiers seront montés et accompagnés de leurs ordonnances.

Le nommé Vitré, ouvrier maréchal, logeait depuis quelques jours dans un restaurant, à Saumur.

Mardi dernier, il quitta l'auberge pour aller travailler chez un forgeron, à Varrains. En partant, il eut la fantaisie d'emporter, avec sa malle, la montre en or de la maîtresse de la maison. C'était un vol de 420 francs.

La gendarmerie fut bientôt mise à la poursuite de l'ouvrier qui fut arrêté et conduit en prison, après avoir fait des aveux.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires montant à la somme de 9,439,380 fr., pour l'entretien d'un surcroît d'effectif, à titre temporaire, adopté par 383 voix contre 55.

Ont voté pour: MM. Benoist, Maillé (Alicia).

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terres.

Absent par congé: M. Bury.

Projet de loi pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr., relatif aux travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre, adopté par 438 voix.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour, même M. Bury, tout à l'heure absent par congé.

### AVIS AUX RÉSERVISTES.

Le nommé Piednoir, réserviste de la classe de 1869, et Langlois, réserviste de la classe de 1871, poursuivis pour insoumission à la loi du recrutement, ont comparu devant le conseil de guerre du 9<sup>e</sup> corps séant à Tours.

Piednoir a été condamné à trois mois de prison et Langlois à deux mois de la même peine.

### UN EFFET D'ORAGE.

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Le tonnerre a parfois des effets étranges et surprenants, chacun sait cela; mais M. le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire et M. le sous-préfet de Saumur ont pu, récemment, en constater un dernier effet qui ne manque pas de charme et qu'il nous paraîtrait regrettable de ne pas signaler.

« Ces deux représentants de l'autorité politique qui nous gouvernent étaient en tournée de révision. A l'issue du conseil, ils allèrent visiter et inspecter l'école communale.... c'était une école laïque. Au moment même où l'un d'eux interrogeait un enfant, survint un vif éclair, bientôt suivi d'un gros coup de tonnerre.

« Savez-vous, lecteurs, quel effet se produisit instantanément dans l'école, sous les yeux mêmes de M. le secrétaire général et de M. le sous-préfet?

« L'enfant interrogé interrompit soudain sa réponse... le temps de faire le signe de la croix, et tous ses camarades l'imitèrent!

« M. le secrétaire général et M. le sous-préfet sont capables d'en avoir fait un rapport à M. Jules Ferry. »

Pendant un orage très-violent qui a éclaté sur la commune du Grand-Pressigny (arrondissement de Loches), dans la nuit de lundi à mardi, la foudre est tombée sur la demeure des époux Marin. Le fluide électrique, pénétrant par la cheminée, a brisé une pierre, en faisant voler de tous côtés des éclats, dont un a atteint à la tête la femme Marin qui était couchée dans son lit. La blessure que cette femme a reçue est sans gravité.

Les enfants, qui étaient couchés dans la même chambre, n'ont eu aucun mal.

Des cadres suspendus aux murailles et au-dessus de la cheminée ont été brisés.

(*Journal d'Indre-et-Loire*.)

### ANGERS.

Un habitant de la rue Beaurepaire, à Angers, écrit au *Patriote*:

« Félicitez-vous, Monsieur le rédacteur, de ne pas habiter la rue Beaurepaire, car trois fois par semaine au moins, vous passeriez vos nuits blanches. — Les samedi, dimanche et lundi, impossible de dormir. Je m'en prends à mon tempérament nerveux, à la légèreté habituelle de mon sommeil, mais recueillant, en passant, les plaintes et les réflexions de bon nombre d'habitants du quartier, j'en conclus que ce n'était pas en rêve que j'entendais le vacarme de la rue et que j'avais bien le plus légitime motif de bougonner contre des bandes de braillards qui beuglent toute la nuit des chansons obscènes.

« Que fait-on des règlements municipaux?...

« Mon Dieu, je ne vois pas grand mal à ce que des jeunes gens, à la sortie du Théâtre ou du Cirque, regagnent tranquillement le logis paternel en fredonnant un air qu'ils ont pu remarquer; c'est un regain de plaisir qu'ils se payent gratis et qu'on peut leur octroyer; onze heures n'est pas une heure tout à fait indue; mais qu'à minuit passé, voire même une heure du matin et quelquefois plus tard encore, on soit subitement réveillé par des ivrognes qui, entre deux hoquets et souvent entre deux coups de poings, vocifèrent des jurons à faire peur; qu'on soit forcé d'entendre de ces chansons malpropres, que des dépravés bégayent en hurlant à la faveur de la nuit, questions d'instinct, sans être en rien troublés dans leurs concerts, ce n'est plus du tout admissible!

« A côté des grandes personnes qu'on énerve et dont on trouble le repos, il y a les jeunes filles et les enfants dont on souille les oreilles. Ne pourrait-on y apporter remède? De grâce, donnez-nous du sommeil et enlevez-nous nos chanteurs!

« Un habitant de la Douvre. »

### LE CRIME DE LA RUE DU MAIL.

L'autopsie. — Mercredi matin, de 8 heures à 10 heures, l'autopsie du cadavre de Lépicier a été faite dans l'amphithéâtre de l'École de médecine par M. le docteur Legludic, médecin légiste. Il a constaté que le fer avait pénétré entre la cinquième et la sixième

côte. Le coup avait été porté de bas en haut. La pointe était entrée à une profondeur de deux centimètres dans le cœur.

Le cadavre ne portait d'autre blessure qu'une contusion au bras qu'il s'était faite probablement dans sa chute.

Les blessures de Lemelle. — Lemelle a été examiné, il porte plusieurs blessures: deux à la cuisse gauche qui ont même fait croire un moment que la cuisse était traversée, une autre blessure derrière la tête de moins de gravité. Enfin, en se défendant, il a reçu à la naissance du petit doigt de la main gauche un léger coup de pointe et un autre au coude. C'est le coup reçu à la tête qui avait renversé Lemelle.

Ces nombreuses blessures semblent indiquer qu'il y a eu une lutte assez longue.

Enterrement de Lépicier. — L'enterrement de la victime de ce triste drame a eu lieu hier, 4<sup>e</sup> juin, à 3 heures. Le cortège s'est réuni à l'amphithéâtre de l'École de médecine.

Derrière le corbillard marchait, drapeau en tête, une députation d'ouvriers représentant la Société de Secours mutuels de l'Harmonie, dont la victime faisait partie.

Venaient immédiatement après M. le colonel du 77<sup>e</sup> de ligne, MM. les commandants de Cornulier-Lucinière et Peau, tous les officiers du 4<sup>e</sup> bataillon et les hommes de troupe de la 4<sup>e</sup> compagnie.

Une escouade de sergents de ville suivait les militaires.

Sur les côtés s'avançaient les parents et les amis. Les femmes terminaient la marche du convoi.

Le corps a été conduit à l'église Sainte-Thérèse pour la cérémonie funèbre. A trois heures et demie le convoi s'est rendu au cimetière.

Quelques centaines de curieux seulement stationnaient sur le boulevard Daviers (ancien boulevard de l'Hôpital) et devant l'église Sainte-Thérèse. (*Courrier d'Angers*.)

### ORDRE DU 77<sup>e</sup> RÉGIMENT DE LIGNE.

La nouvelle du double crime de la rue du Mail a causé dans les rangs du 77<sup>e</sup> de ligne la plus pénible émotion.

M. le colonel de Garnier des Garets, commandant le régiment, a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant qui sera lu à trois appels:

#### Ordre du régiment.

« Un crime horrible attribué à deux militaires du régiment a été commis hier sur la personne de deux citoyens inoffensifs. « Tout le 77<sup>e</sup>, associé dans un élan de réprobation unanime, tiendra à prouver à la sympathique population au milieu de laquelle il vit, l'horreur que lui inspire ce crime et à le lui faire oublier en redoublant de vigilance dans sa tenue, sa conduite et sa manière d'être. »

Ces paroles si dignes et si fermes, dit le *Courrier d'Angers*, ne peuvent manquer de produire dans la population de notre ville le plus salutaire effet.

On savait déjà que le régiment était unanime à flétrir la conduite criminelle des auteurs de cette agression. L'ordre du jour qu'on vient de lire confirme justement cette opinion.

Tout le monde déplore le malheur qui vient de frapper notre ville; mais ces regrets ne peuvent en rien amoindrir la sympathie qu'on a toujours eu à Angers pour le 77<sup>e</sup> de ligne, ni faire cesser la bonne entente qui a toujours existé entre les habitants et ce régiment, depuis plusieurs années qu'il tient garnison parmi nous.

### M. LE SOUS-PRÉFET DE LA FLÈCHE ET LE « XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ».

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* s'occupe du cas de M. le sous-préfet, allant sous-préfecturer à l'abbaye de Solesmes, avec ses amis, les dames de ses amis, ses chiens à lui et ceux de ses amis.

Selon notre confrère parisien, M. Laroche avait parfaitement le droit d'aller voir ce qui se passait à Solesmes, — mais seulement en sa qualité de sous-préfet:

« Le tort qu'il a eu, dit le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, c'est de ne pas y être allé en tournée officielle, seul ou avec son secrétaire, et d'avoir satisfait la curiosité d'une femme désireuse de pénétrer dans l'asile des moines. Les chiens étaient aussi de trop. C'est, à proprement parler, un manque de tact et de goût. »

Ainsi parle le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, journal répu-

blicain, s'adressant à M. le sous-préfet de La Flèche, qu'il accuse d'avoir absolument manqué de tact et de goût.

Le *Libéral de la Vendée* dit que lundi matin, à La Roche-sur-Yon, M. Blot, commandant de gendarmerie, venait de se suicider en se tirant au milieu du front un coup de revolver. La mort a été instantanée.

Depuis longtemps déjà, M. Blot était en proie à des accès de fièvre chaude qu'un médecin s'efforçait de couper.

Le même journal annonce, d'autre part, que M. Bonnot de Mably, colonel du 437<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Fontenay, devra se faire soigner dans une maison de santé, par suite d'accès d'aliénation mentale.

Dans la nuit de lundi à mardi, le train-poste de Bordeaux à Paris est resté en détresse pendant deux heures, entre Angoulême et Ruffec, par suite d'un accident des plus étranges et des plus rares: l'orage a sévi avec une telle violence que la voie a été littéralement couverte d'eau et complètement inondée.

En arrivant dans une des parties les plus encaissées, le poids de la locomotive a fait rejettir une telle quantité d'eau sur son brasier qu'il a été éteint presque instantanément.

Pour comble de contre-temps, l'état de l'atmosphère rendait toute communication télégraphique impossible.

Sans la présence d'esprit du chef de gare de Ruffec, qui, ne recevant aucune nouvelle du train, est parti à sa recherche sur une machine de secours, les voyageurs, qui en ont été quittes pour deux heures de retard, auraient eu vraisemblablement à en subir un beaucoup plus long.

## Faits divers.

Un accident a eu lieu hier avant-hier à l'Hippodrome de Paris. M<sup>lle</sup> Dupré est tombée, deux chars ont passé sur elle; on assure que son état est désespéré.

### On lit dans l'Océan:

« Trois ouvriers, au village de Guengat, près de Quimper, ont été victimes d'un affreux accident. — Complètement ivres, ils rentraient à l'auberge pour se coucher, oubliant d'éteindre la lumière.

« Bientôt un incendie se déclara et, en quelques minutes, les trois ouvriers, couverts de flammes, furent brûlés vifs. La maison a été entièrement détruite. »

Les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Reims se sont terminées d'une sanglante façon. Outre la destruction par le feu de la fabrique de tissus de Mont-Dieu, nous avons à signaler un regrettable drame.

Une rixe sanglante a eu lieu dans une maison mal famée.

Deux gymnastes ont été blessés et sont dans un état désespéré. L'établissement a été pillé.

Le patron a été assommé par les gymnastes furieux.

## CONSEILS ET RECETTES.

Voulez-vous faire un bouquet impérissable pendant des mois?

Cueillez des myosotis et mettez-les tremper les tiges dans une assiette à soupe, remplie d'eau de pluie. Placez les fleurs auprès de la fenêtre, pour qu'elles jouissent des avantages résultant de l'abondance de lumière. Remplissez l'assiette à mesure que l'eau s'use. Après trois semaines, vous verrez des racines, grosses comme un fil et toutes blanches, se montrer à la partie de la fleur qui baigne dans l'eau. Elles formeront, peu à peu, un espèce de filet sur l'assiette. Les fleurs resteront tout à fait fraîches, sauf celles qui étaient déjà avancées quand elles furent cueillies. Aussitôt que les racines courront dans l'eau, de nouveaux boutons se montreront pour remplacer les fleurs fanées.

**FAVEUR SPÉCIALE**

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE**  
(Mai 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de Mai, les articles suivants :

Le Repos des vendangeurs; — Petit Dictionnaire des arts et métiers; — le Potamogale du Gabon; — Dialogue d'un homme avec sa conscience; — les Communes et la paix de Dieu; — Sur les volcans; — Eruption intérieure; — Anciennes expositions d'œuvres d'art en Chine; — le Sommeil d'une fillette; — Netskés japonais; — Falences et porcelaines anglaises; — l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles; — M<sup>me</sup> Guyon; — Pieter Vandael; — Billet de banque chinois.

Vingt-six gravures: — Dessins de Giacomelli, Rocault, Sellier, Vidal, Freeman, Scott, Desforges.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

**Appel aux Poètes.**

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**LE SANG, C'EST LA VIE!!!**

**ROB LECHAUX** Oresson et Salsepa-  
Le et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans puretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux, rebelles, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lalt, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE IOANS**

Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres: — Une jeune femme souffrait horriblement de dartsres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV, Ph<sup>m</sup> de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur recon-  
stituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, rem-  
place avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. nomb. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 166, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

**LES CHEMINÉES** ne fument plus avec le **fumifuge H. CAHUZAC**, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

Le 69<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE consacré au département du Jura, est en vente par l'éditeur Jules Rouff. On y trouve des renseignements très-étendus sur ce département: situation, limites, nature et cours d'eau, voies de communication, agriculture, culture, industrie, commerce, histoire, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première représente des vues de Lons-le-Saunier, Dôle, de Salins, d'Arbois, et enfin une lente Carte du département avec plan de le-Saunier, complètent un ensemble qui l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.	
8 25 —		3 h. 42 soir.	
11 15 —		7 39 soir.	
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —			
7 50 —		11 48 —	

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		9 h. 13 matin.	
18 35 —		5 17 soir.	
2 15 soir.		3 50 —	
6 45 —		10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> JUIN 1882.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc <sup>e</sup> .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc <sup>e</sup> .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc <sup>e</sup> .
3 %	83 15	83	Nord	2100 10	2115	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	83 40	83 35	Orléans	1320	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	230
3 % amortissable nouveau			Ouest	800	801 25	Obligations foncières 1877	439	442 50
4 1/2 %	112	112 7	Compagnie parisienne du Gaz	1665 70	1650	Obligat. foncières 1879 3 %	438	438
5 %	116	116 10	Canal de Suez	2710	2710	Est	369	375
Obligations du Trésor	515	513	C. gén. Transatlantique	530	530	Midi	376	376 50
Obligations du Trésor nouvelles	515	512	OBLIGATIONS			Nord	379 75	379 75
Banque de France	5400	5365	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	303	503	Orléans	376 50	375 50
Comptoir d'escompte	1020	1040	— 1865, 4 %	522	522	Ouest	376 50	375 50
Credit Foncier, act. 500 fr.	1536	1520	— 1869, 3 %	403	401	Paris-Lyon-Méditerranée	377	376
Credit de France	280	280	— 1871, 3 %	395 50	395 50	Paris-Dourbonnais	380	377 50
Credit mobilier	570	560	— 1875, 4 %	510	510	Canal de Suez	374	375
Est	751 25	750	— 1876, 4 %	510	510		578	569
Paris-Lyon-Méditerranée	1680	1690						
Midi	1285	1290						

**GARE DE SAUMUR.**

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. LOUIS-ACHILLE GAUTHIER, ancien greffier de la justice de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

**A VENDRE**

D'OCCASION  
Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UNE  
**FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE**  
Fonctionnant très bien.  
S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (345)

**A LOUER**

DEUX MAISONS  
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.  
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.  
La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.  
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.  
S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.  
S'adresser à COLON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**VENTE DE MEUBLES**

Après le décès de M<sup>me</sup> LATREAU-GILBERT,  
Le dimanche 11 juin 1882, à midi,  
Et jours suivants,  
A la villa de l'Oie-qui-Cosse, près la ville de Bourgueil.

Il sera vendu:

Batterie de cuisine, salle à manger, salon, cinq chambres à coucher; Armoires et différents objets mobiliers.  
De midi à 2 heures, on vendra la batterie de cuisine et les menus objets; à partir de 2 heures, on vendra les autres meubles.  
Au comptant, 10 0/0 en sus.  
On peut visiter tous les jours le mobilier à vendre en s'adressant à M<sup>e</sup> FLEURIAU. (314)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A VENDRE OU A AFFERMER**

PRÉSENTMENT,  
**L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR**  
A Doué-la-Fontaine,  
Exploité par M. GUINAUDAU.  
Maison fondée depuis plus de 60 ans.  
Très-bonne clientèle.

**A VENDRE**

UNE USINE  
A SAUMUR,  
Avec Machine à vapeur verticale  
Forcé 3 chevaux,  
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

**IL FAUT LIRE**

DANS LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Qui paraît toutes les Semaines

**LE COMBAT DE LA VIE**

Par Henri RIVIÈRE  
SUIVI DE  
**UNE PROMENADE**  
DANS L'AFRIQUE CENTRALE  
Par Henri CERMOISE

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>  
ABONNEMENTS:

PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

**PALAIS**

DES MARCHANDS  
Rue Baudrière — Angers.

**FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS**

Matelas — Lits de plume — Oreillers — Traversins  
Edredons — etc.

**LITS CANAPÉS — DORMEUSES — ETC.**

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR  
Infiniment meilleur marché que dans les spécialités.

**PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE**

GRANDEUR NATURELLE,  
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 1.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure  
**GUERIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 3 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUS, MOLLY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.